



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

DÉCISION IMPORTANTE POUR GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE :
LE TRIBUNAL REJETTE LA DEMANDE DE CANADA CARBON FACE
À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC

Grenville-sur-la-Rouge, mercredi 14 novembre 2018. La municipalité de GSLR accueille favorablement la récente décision du Tribunal Administratif du Québec (TAQ) qui rejette la contestation de Carbon Canada devant cette instance et maintient la décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) de fermer son dossier.

Selon le maire Tom Arnold, “Les citoyens appuient démocratiquement la position actuelle et les démarches du Conseil municipal. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) vient du fait même, par sa décision, légitimer le processus de prise de décision de la CPTAQ.”

La municipalité veut rappeler l'importance de la CPTAQ dans ce dossier, puisque le projet minier se situe dans une zone agricole dynamique, notamment propice à l'acériculture.

- 30 -

Source : Tom Arnold, Maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Téléphone : (819) 242-8762

Questions légales : Me Marc-André LeChasseur, Bélanger Sauvé
Téléphone : (514) 876-6228
Courriel : malechasseur@belangersauve.com